



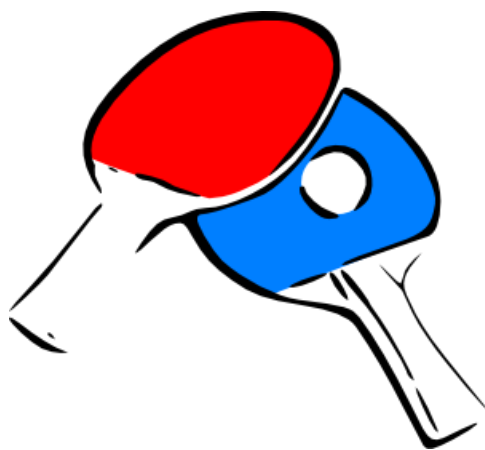
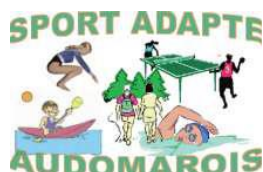
COMITÉ DÉPARTEMENTAL SPORT ADAPTÉ DU PAS-DE-CALAIS
ET

LE SPORT ADAPTÉ AUDOMAROIS

organisent une



RENCONTRE DÉPARTEMENTALE DE TENNIS DE TABLE



SAMEDI 22 Février 2020
à Saint-Omer

à la Salle des Sports du Lycée de l'Aa
1, Avenue de Rome (direction gare ferroviaire)
62500 Saint-Omer

C.D.S.A du Pas-de-Calais
Siège Social : Maison des Sports
9 Rue Jean Bart
62 143 ANGRES



mutuelle
intégrance
L'esprit de solidarité
■ GROUPE APICIL



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

Tél : 03.21.72.67.07 E-mail : secretariatcdsa62@sport62.fr

Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais. Membre du Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais



Le Comité Départemental du Sport Adapté du Pas-de-Calais et le Sport Adapté Audomarois en partenariat avec le Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table et le Club de Tennis de Table Saint-Omer/Helfaut organise une :

Rencontre Départementale de Tennis de Table (non compétitive mais avec une organisation par niveaux)

qui aura lieu

le SAMEDI 22 Février 2020

à la Salle des Sports du Lycée de l'Aa
1, Avenue de Rome, 62500 Saint-Omer

DE 9 H à 16 H 30

RÉPONSE AVANT LE 7 FEVRIER

Inscription **au CDSA 62** :
par mail secretariatcdsa62@sport62.fr

C.D.S.A du Pas-de-Calais
Siège Social : Maison des Sports
9 Rue Jean Bart
62 143 ANGRES

Tél : 03.21.72.67.07 E-mail : secretariatcdsa62@sport62.fr

Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais. Membre du Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais



CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Cette journée est **ouverte aux établissements et associations affiliés ou non à la FFSA**
- Pour les licenciés FFSA 2019-2020 : participation gratuite
- Pour les non-licenciés FFSA (et n'ayant pas atteint le quota de 3 Licences Découverte dans la saison): il est **obligatoire** de prendre **une licence découverte** dont le montant s'élève à **10 euros**.
Pour toute licence découverte, un certificat médical de non contre indication à la pratique du tennis de table de moins de 3 mois ainsi qu'une attestation d'assurances (individuelle ou collective) sont **obligatoires et devront être présentés aux organisateurs**.
- Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre du Comité Départemental du Sport Adapté 62.
- Chaque établissement est responsable de l'encadrement de ses participants.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

Coordonnées : Salle des Sports du Lycée de l'Aa 1, Avenue de Rome – 62500 SAINT-OMER –

- 9 h 00 : Accueil des sportifs et échauffement
- 9 h 30 : Début des rencontres
- 12 h 00 : Fin des rencontres pour la matinée
Repas (à prévoir et apporté par les participants ou possibilité de commander voir bon de réservation joint)

Un endroit dans la salle sera prévu pour prendre le pique-nique.

- 13 h 30 : Reprise des rencontres
- 15 h 30 : Finale des rencontres
- 16 h 00 : Remise des récompenses et Pot de l'Amitié

CONTACT

Comité Départemental du Sport Adapté du Pas-de-Calais
E-mail : secretariatcda62@sport62.fr
Tél : 03.21.72.67.07